MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/01/2023

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX - CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (20/35°)

N° 2023-005

Le Conseil municipal légalement convoqué le 04/01/2023, s'est réuni le 10/01/2023 à 20h05, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s :
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt, Mme Justine Giagnoni, Mme Laure Gibou, M. Sébastien Le Ferrec, M. Patrick Mouchelin, M. Jean-Marc Payen, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Jules Thomas.

24 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 5
Mme Catherine Delaitre
M. Frédérick Baby Marinpouy
Mme Joane Giraudon
M. Christophe Royer
M. Enzo Sodano

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Emmanuelle Pic a été désignée Secrétaire de Séance.

N° 2023-005

Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté 2022-400 en date du 7 novembre 2022, donnant délégation temporaire de pouvoir à Monsieur Jérôme CAUET, 1er adjoint au Maire en remplacement de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de la Ville de Marcoussis, pendant son absence du mercredi 11 janvier 2023 au dimanche 12 février 2023 inclus ;

CONSIDERANT les lignes directrices de gestion de la collectivité visabnt à la resorbption de l'emploi précaire

CONSIDERANT qu'il convient de créer deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet (20/35°) à compter du 1er janvier 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer à compter du 1er janvier 2023

  Deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet (20/35°)

- **SE RESERVE** la possibilité de recruter des agents contractuels.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants à ces emplois sont inscrits au chapitre 012 du budget 2023.

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué,
Monsieur Jérôme CAUET



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20230110-DEL2023-005-DE
Date de télétransmission : 16/01/2023
Date de réception préfecture : 16/01/2023